**Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable**

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

# RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

# POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la paroisse de

**SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Code géographique : 51090

Région administrative : Mauricie (4)

Complété par

**Jean-René Duplessis**
le
5 août 2025

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Mesures et recommandations

| Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA | |
|---|---|
| Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement. | **Action réalisée.** |

| Réglementation municipale | |
|---|---|
| Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP.<br>**Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2021.** | **Action réalisée.** |
| Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau.<br>**Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2023.** | **Cette action doit être réalisée depuis le 1er septembre 2023.** |

| Contrôle actif des pertes d'eau | |
|---|---|
| Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le **1er septembre 2023.**<br>Réaliser 50% des travaux d'ici le **1er septembre 2025.** | Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs. |
| Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le **1er septembre 2025.** | Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive. |
| Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le **1er septembre 2025.** | Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 21 robinets d'arrêt accessibles est facultatif , mais recommandé annuellement de façon préventive. |
| Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le **1er septembre 2025.** | **Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.** |
| Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans. | Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable. |
| Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le **1er septembre 2025.** | Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable. |

| Sensibilisation des citoyens | |
|---|---|
| Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2025**. | **4 actions sont requises pour le 1er septembre 2026.**<br>**La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2024.** |
| Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2025**. | **4 actions sont requises pour le 1er septembre 2026.**<br>**La municipalité a réalisé 8 actions au bilan 2024.** |

| Installation de compteurs d'eau | |
|---|---|
| Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le<br>1 septembre 2027. | Secteur résidentiel<br>**Aucun avancement** |
| | Secteur non résidentiel<br>**Installation progressive** |
| Relever les compteurs d'eau **annuellement**. | L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile. |

| Commentaires généraux |
|---|
| oÉtant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif aux bilans 2019,2023 et 2024 , l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise dans un délai de 3 ans, soit le 1er septembre 2027.<br>oL'installation des compteurs d'eau dans le cadre de la SQEEP doit être accompagnée par la mise en place d'une forme de tarification volumétrique dans le secteur non résidentiel. La date limite de réalisation concorde avec la date limite pour l'installation des compteurs d'eau, soit le 1er septembre 2027. Cette action est également requise pour l'approbation du bilan. |

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Audit de l'eau

### Indicateurs de performance par réseau de distribution

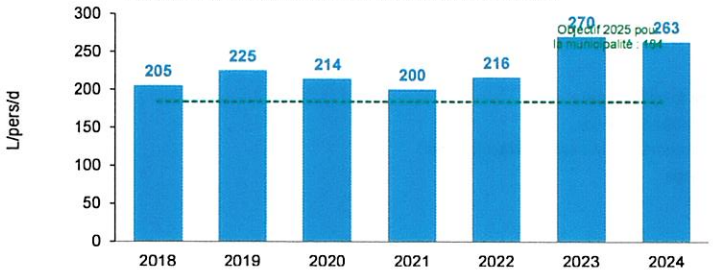
| Résultats pour le réseau 1 : Saint-Étienne-des-Grès | Résultat 2024 | Objectif 2024 |
|---|---|---|
| Indice de fuites dans les infrastructures : | 1,0 | ≤ 2,0 |
| Résultat de validité des données : | 57 | ≥ 50 |
| Pression moyenne du réseau : | 31 mètres d'eau | |

*Ce réseau a un indice de demande limitée par la capacité.

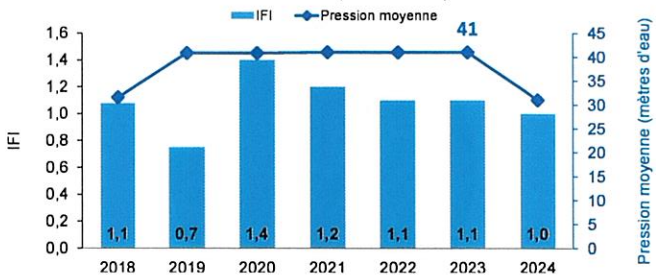
**Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!**
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

| Résultats pour l'ensemble de la municipalité | Résultat 2024 | Objectif 2024 |
|---|---|---|
| Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) : | 1,0 | ≤ 2,0 |
| Consommation résidentielle estimée : | 263 L/pers/d | ≤ 184 L/pers/d |
| Quantité d'eau distribuée : | 295 L/pers/d | |

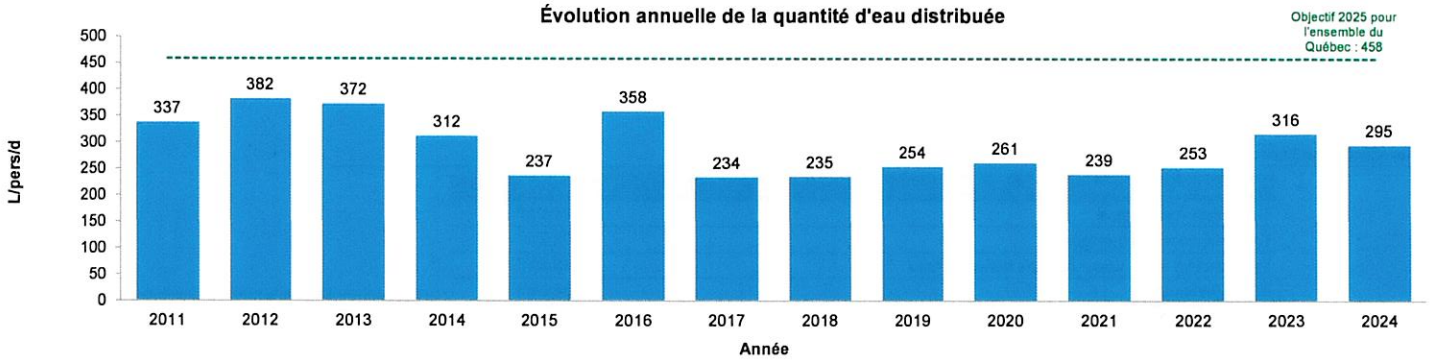
Évolution annuelle de la consommation résidentielle




Évolution de l'IFI et de la pression moyenne




Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée




## Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 91,304 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation anuelle de 1 137 canadiens moyens.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : Cartographie, bases de données et rapport annuel

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

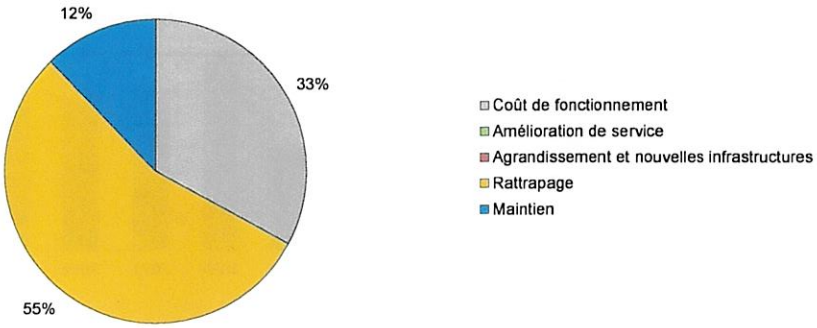
# COÛT

## SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

### 5.1 Coût des services d'eau

| Composante du coût des services d'eau | Coût unitaire |
|---|---|
| Coût de fonctionnement | 1,91 $/m³ |
| Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier | 0,71 $/m³ |
| Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs | 3,18 $/m³ |
| Besoins d'investissement en amélioration de service | 0,00 $/m³ |
| Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures | 0,00 $/m³ |
| Coût des services d'eau | 5,80 $/m³ |

Répartition des composantes du coût des services d'eau

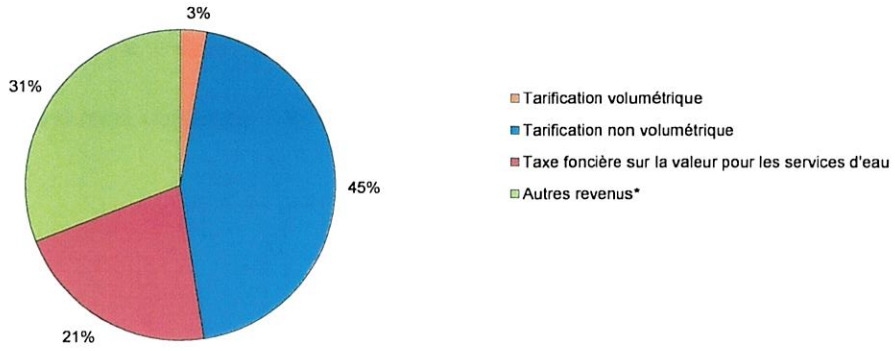



### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

| Composante des revenus affectés aux services d'eau | Revenus unitaires |
|---|---|
| Tarification volumétrique | 0,06 $/m³ |
| Tarification non volumétrique | 0,93 $/m³ |
| Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau | 0,45 $/m³ |
| Autres revenus* | 0,64 $/m³ |
| Revenus affectés aux services d'eau | 2,08 $/m³ |

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



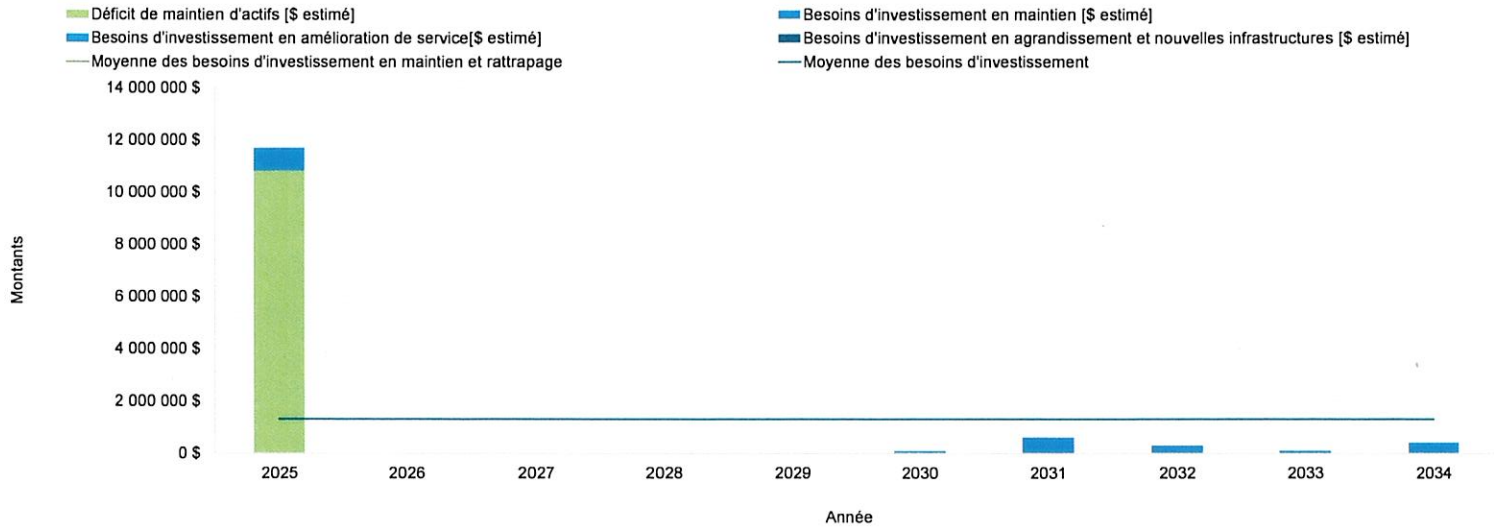
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

### 6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

| | Maintien | Rattrapage | Amélioration de service | Agrandissement et nouvelles infrastructures | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 2025 | 882 344 $ | 10 811 457 $ | 0 $ | 0 $ | 11 693 801 $ |
| 2026 | 0 $ | | 0 $ | 0 $ | 0 $ |
| 2027 | 0 $ | | 0 $ | 0 $ | 0 $ |
| 2028 | 0 $ | | 0 $ | 0 $ | 0 $ |
| 2029 | 0 $ | | 0 $ | 0 $ | 0 $ |
| 2030 | 94 166 $ | | 0 $ | 0 $ | 94 166 $ |
| 2031 | 609 201 $ | | 0 $ | 0 $ | 609 201 $ |
| 2032 | 311 343 $ | | 0 $ | 0 $ | 311 343 $ |
| 2033 | 101 533 $ | | 0 $ | 0 $ | 101 533 $ |
| 2034 | 418 475 $ | | 0 $ | 0 $ | 418 475 $ |
| Total | 2 417 063 $ | 10 811 457 $ | 0 $ | 0 $ | 13 228 520 $ |

### 6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau




Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : Site web de la SQEEP

# Logiciel gratuit d'audit de l'eau de l'AWWA :
## Commentaires de l'usager

WAS v5.0
American Water Works Association.
Copyright © 2014, Tous droits réservés.

Utilisez cette feuille pour ajouter des commentaires/notes pour expliquer comment les valeurs entrées ont été calculées ou pour documenter les sources d'informations utilisées

| | |
|---|---|
| **Commentaires généraux :** | |

| Item | Commentaires |
|---|---|
| Volume d'eau produite : | La vérification de la précision sur site des débitmètres a été effectuée en 2024 et l'écart de précision des débitmètres est de +/- 6%. Il est recommandé que les conditions d'installation des débitmètres en place respectent les recommandations du manufacturier. Il est aussi recommandé que le débitmètre étalon respecte les conditions d'installation. |
| Volume d'eau produite : Ajustements dus à l'imprécision des instruments : | N/A |
| Eau importée : | N/A |
| Eau importée : Ajustements dus à l'imprécision des instruments : | N/A |
| Eau exportée : | N/A |
| Eau exportée: Ajustements dus à l'imprécision des instruments : | N/A |
| Mesurée et facturée : | N/A |

| | |
|---|---|
| Non mesurée et facturée : | La consommation non mesurée et facturée a été estimée comme suit :<br>Consommation Non mesurée facturée = Eau distribuée – Consommation Mesurée facturée – Consommation Mesurée non facturée – Consommation Non mesurée non facturée – Pertes d'eau Les pertes d'eau réelles ont été évaluées en procédant à une analyse de débit de nuit minimum de l'année 2024 et une valeur de 4,48 m³/2h a été utilisée.<br><br>Les pertes d'eau réelles (PER) sont estimées à 19,67616 ML/an.<br><br>L'analyse a été effectuée à partir d'une donnée.<br>Hypothèses pour l'estimation des Pertes d'eau réelles:<br>-Consommation de nuit du secteur résidentiel 0 l/prop/h<br>-Consommation de nuit du secteur non résidentiel 0 l/prop/h |
| Mesurée et non facturée : | N/A |
| Non mesurée et non facturée : | na |
| Consommation non autorisée : | N/A |
| Imprécision des compteurs des usagers : | N/A |
| Erreurs systématiques de manipulation des données : | N/A |
| Longueur des conduites : | Longueur provenant du Plan d'intervention produit en 2017 (25 395 mètres). Cependant, il y a eu des prolongements depuis cette date, et la municipalité juge que la longueur de son réseau est de 30,6 km. Une longueur de 1,5 m/poteaux d'incendie est utilisée pour tenir compte des longueurs des raccordements des 132 poteaux d'incendie. Total = 30 600 m + 132*1,5 m= 30798 m |
| Nombre de branchement de service actif et inactif : | Seuls les branchements actifs sont considérés |
| Longueur moyenne des branchements de service : | La longueur provient d'une moyenne de mesures sur le terrain. |

| | |
|---|---|
| Pression moyenne du réseau : | La valeur a été déterminée par une moyenne de pressions statiques 2024 des 132 poteaux d'incendie. |
| Coûts de fonctionnement totaux : | Les coûts totaux de fonctionnement sont calculés en additionnant les coûts de fonctionnement des services d'eau (Eau potable) 2024 et la moyenne des besoins en maintien et rattrapage d'actifs d'eau potable<br><br>Le rapport financier est vérifié par un comptable agréé chaque année, mais la section hygiène du milieu n'est pas auditée. |
| Tarif au volume (appliqué aux pertes apparentes) : | N/A |
| Coûts variables de production de l'eau (appliqués aux pertes réelles) : | Les coûts de production ont été évalués en additionnant les frais d'électricité et les frais de traitement de l'eau. Ce montant est divisé par le volume de production d'eau.<br>4717+28824$ |